

COMMUNIQUÉ

aux pharmaciens propriétaires

Site Internet : www.ramq.gouv.qc.ca
Courriel : services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca

Régie de
l'assurance maladie

Québec 

POUR RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

Centre de support aux pharmaciens

(entre 8 h et 22 h, du lundi au vendredi)

(entre 8 h 30 et 19 h, les samedis et dimanches)

UTILISER VOTRE TÉLÉPHONE VISTA 350

ou

Téléphone : Québec et région (418) 643-9025

Ailleurs au Québec 1 888 883-7427

Télexcopieur : Québec et région (418) 528-5655

Ailleurs au Québec 1 888 734-4418

Québec, le 5 février 2003

Médicament REBETRON transféré à la section des médicaments d'exception de la Liste

En raison du transfert du médicament Rebetron à la section des médicaments d'exception de la Liste, il est possible que des personnes assurées, bénéficiant déjà d'un traitement au Rebetron avant le 1^{er} février 2003, se voient refuser la couverture n'ayant pas obtenu une autorisation préalable de la Régie.

Pour pallier cette situation, la Régie a mis en place une mesure exceptionnelle et limitée permettant à une personne assurée, dont le traitement est déjà en cours, d'obtenir une autorisation temporaire.

Si un de vos patients se voyait refuser le paiement du Rebetron, nous vous prions de contacter le Centre de Support aux pharmaciens.

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires